

Nord vaudois-Broye

L'histoire du parc aux biches de Moudon est en sursis

Dilemme

La structure doit être renouvelée. Entre tradition et questions sur la condition animale, le sujet divise la sphère politique

Frédéric Ravussin

Peut-on encore, en 2017, confiner des animaux a priori sauvages dans un espace clos en milieu urbain? C'est en quelque sorte la question «philosophique» qui se pose aux autorités moudonnoises. Et là où le Conseil communal a hésité il y a dix jours, la Municipalité a, elle, réaffirmé sa position lors de sa séance hebdomadaire tenue lundi soir. En clair: elle confirme sa volonté de conserver son parc aux biches historique. Un espace qu'elle entend rénover pour 315 000 francs en même temps que le chemin piétonnier qui y conduit, le système d'éclairage et la place de jeux qui le jouxte. «Notre position est claire. Nous la soutenons avec conviction. Ce sera à nouveau au Conseil de décider ce qu'il veut en faire», annonce la syndique, Carole Pico.

Débat émotionnel

La question divise bien au-delà des idéaux politiques. Et ce n'est pas l'édile PLR qui dira le contraire. «Quand j'étais municipale en charge de ce dossier en 2015, nous avons finalement renoncé à le porter devant le Conseil communal, tant la commission posait de questions restées sans réponse. Les représentants de la gauche voulaient notamment savoir si le terrain sur lequel se trouve ce parc avait été affecté dans ce but...»

Mardi dernier, c'est la droite qui a critiqué le projet redimensionné présenté au Conseil. L'entrée à la place de jeux, par ailleurs additionnée d'un jet d'eau, a été



Le projet prévoit que sept animaux au maximum soient détenus. JEAN-PAUL GUINNARD - A

«Si nous présentons ce projet, c'est que nous savons que les Moudonnois tiennent à leur parc aux biches»

Carole Pico
Syndique de Moudon

modifiée. Quant à l'espace dévolu aux animaux, il a été diminué de 100 m², sa capacité d'accueil étant réduite en conséquence. La demande de non entrée en matière n'ayant pas abouti, le débat a eu lieu. Devant le flou général et le côté émotionnel de la question, le président du Conseil a préféré jouer la montre et renvoyer le dossier à la prochaine séance.

De douze à sept bêtes

«Si nous avons présenté ce projet, c'est que nous savons que les Moudonnois tiennent à leur parc aux biches», affirme Carole Pico. Pour la syndique, cet espace vert est une institution locale que l'enfant de Moudon qu'elle est a toujours connue. «Il est en mains communales depuis 1969, mais il existait déjà depuis longtemps. Il avait été créé par la famille Beutler, en hommage à son fils décédé.»

Le parc aux biches pouvait encore accueillir il n'y a pas si long-

temps une douzaine de bêtes. Nouvelles normes vétérinaires sur la détention d'animaux en cause, il ne peut plus en héberger que dix au maximum. Les transformations prévues vont ramener ce nombre à sept adultes. A Moudon, la harde comprend un mâle, ce qui implique des mises bas. «Notre parc fait partie d'un groupe de 28 structures similaires, réparties dans toute la Suisse romande. Les animaux peuvent ainsi être transférés de l'un à l'autre», explique son responsable, Gaston Vial.

Un collaborateur dévoué qui prend grand soin de ses pensionnaires, selon la syndique. «Je peux vous assurer que les biches disposent d'agréables conditions, même s'il est clair que cela reste de la détention», reprend Carole Pico. Le Conseil décidera le 5 décembre s'il perpétue cette tradition en tout cas quinquagénaire.

La production éolienne sur le grill au tribunal

Énergie

Le projet Sur Grati est devant les juges. Mardi, opposants et partisans en décousaient notamment sur son potentiel de production. Extraits

Mercredi matin, c'était la dernière audience au Tribunal cantonal de Lausanne pour le parc éolien Sur Grati, projeté entre Vallorbe, Vaulion et Premier. Une dernière ligne droite avant le verdict de la justice concernant ce parc pionnier: sur beaucoup de points du dossier, l'avis des juges sera déterminant pour les futurs parcs éoliens vaudois qui se profilent.

Un des enjeux touche la production attendue de ces parcs. Autrement dit, le nombre de volts projeté pèse-t-il suffisamment lourd dans la balance face aux inconvénients, notamment en termes paysagers? La question n'est pas nouvelle, et elle attend notamment les expertises fédérales en la matière suite au oui populaire à la Stratégie énergétique 2050. Mais ces dernières viendront sans doute trop tard pour le cas qui occupe les juges vaudois. Seul indice pour eux: le Canton considère que les critères de production comptent pour 50% dans l'évaluation de la qualité d'un projet éolien.

Mardi, les experts convoqués par chacun des camps se battant pour ou contre Sur Grati en ont fait un débat de haut niveau, visant à justifier ou décrédibiliser les prévisions. Aperçu.

«Donc les éoliennes seront arrêtées en période de croule (*ndlr: période des amours*) de la bécasse des bois, tonne l'avocat de Pro Natura, Laurent Trivelli. Pour avril, de 19 h 30 à 21 h 30, mai 4 h 30-6 h 30 et 20 h 30-22 h 30... Quelle diminution du potentiel de production est-ce que cela représente? Vous l'avez pris en compte?» Soupirs

dans la salle, côté promoteurs.

Jean-Bernard Jeanneret, ancien du CERN et éolien-sceptique notoire, intervient en tant qu'expert convoqué par les opposants: «Vous avez compté 5% de pertes pour maintenance. Mais les 5% de déduction pour le givre sur les pales, ils apparaissent où?» Il enchaîne: «Quant à la fameuse carte des vents qui est utilisée pour justifier les projets éoliens, c'est une ancienne carte qui intègre les mesures fournies par des promoteurs. J'arrive à une surestimation de 40% de Sur Grati.» Bref.

En face, fonctionnaires et promoteurs sont venus au secours des critères cantonaux. «Il y a eu plus de trois ans et demi de mesures, on arrive à une vitesse de 6,2 mètres/seconde en moyenne. C'est vérifié, contrôlé, ensuite validé par deux bureaux», a plaidé, pour les promoteurs, l'expert Claude Madörin, ancien directeur de VO Énergies.

«Ici on a des mesures sur plus de douze mois, sur quatre saisons, avec plusieurs points de mesure, l'anémomètre a été complété par des mesures au sol...», ajoute François Schaller, ingénieur à la Direction de l'énergie. En clair, les mesures sont aux normes. Le Canton n'impose par contre aucune production par mat éolien. Ce qui compte, c'est la production globale des dix-neuf parcs actuellement prévus. Quant aux pertes de Sur Grati, «on a pris en compte les bases d'Enercon, le fabricant, pour des sites de ce type. Ce sont des valeurs usuelles», poursuit Claude Madörin. «Mais ont-ils pris en compte les chauves-souris?» interrompt l'avocat des recourants. «On prend des bases pratiques», rétorque le spécialiste. Il poursuit. «On ne partirait pas dans un projet s'il n'était pas viable.»

Aucune date n'a été communiquée pour le verdict.

Erwan Le Bec

Hiver

Le site sera sécurisé

Les débats autour d'un parc éolien vont parfois loin. Par exemple, mardi, les parties se sont attardées longuement sur la question de la glace. Celle qui peut se poser sur les pales des hélices en hiver, et dont les opposants assurent qu'elles risquent de projeter de dangereux glaçons sur les environnements. «Tous les producteurs développent des systèmes de chauffage de pales, par pulsion d'air», défend Pierre Honsberger, en

charge de la planification de Sur Grati. Un balisage pour les randonneurs est en outre prévu. «Mais vous pensez qu'un simple écriteau d'avertissement suffit? Il y aura de la neige sur ce panneau!» a tonné l'avocat de la partie adverse. Ce à quoi il a été rétorqué que des panneaux lumineux fonctionnent par exemple en amont des barrages. Le service des routes a, lui, considéré le risque comme acceptable. **E.L.B.**

Un écran électrique pour sauver les poissons des turbines

Orbe

Installé début septembre à la centrale des Moulins, le champ électrique se révèle efficace pour détourner les poissons

Les poissons pourront à nouveau remonter la rivière de l'Orbe en sécurité. Un champ électrique, fonctionnant comme une barrière invisible dans l'eau, placé début septembre à la centrale des Moulins, à Orbe, permet de détourner efficacement les poissons attirés par les turbines, note le quotidien *La Région*.

La Société vaudoise des pêcheurs en rivières (SVPR) ne souhaitait pas communiquer sur cette installation avant qu'elle ne soit testée. «Aujourd'hui nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas eu de perte à déplorer depuis sa création. C'est une réussite», révèle Dominique Santschy, ancien membre du comité de direction de la SVPR, en charge du dossier.

Ce système a déjà fait ses preuves en France pour la migration des saumons mais semble être un cas d'école en Suisse. «À ma connaissance, je ne crois pas qu'il y



Les turbines du barrage provoquaient un appel d'eau. S.FEVAL

ait de barrage chez nous qui soit équipé de la sorte, peut-être juste un seul dans le canton de Berne, ajoute-t-il. Il faut dire que la Confédération était plutôt réticente à ce système, considérant l'installation dangereuse pour l'homme en cas de chute dans l'eau. Le champ électrique dit répulsif est

par contre inoffensif pour les poissons, car il les empêche juste d'avancer à l'intérieur du courant.

Construit en 2013, le barrage, exploité par VO Énergies engendrait la mort de nombreux poissons migrateurs. Au lieu d'emprunter le canal, puis l'ascenseur

dédié à la montaison des poissons, ceux-ci étaient attirés par l'appel d'eau provoqué par les turbines du barrage, les amenant dans un piège dont ils ressortaient littéralement hachés.

Les associations comme WWF, Pro Natura ou la SVPR avaient immédiatement signalé au Canton le problème, et ce dès la construction du barrage. «Il a quand même fallu faire pression pour faire bouger les choses», souligne Dominique Santschy. Pendant trois ans, les turbines ont fonctionné à plein tube jusqu'à ce que le Canton et VO Énergies décident, dans l'urgence, de les stopper, pour éviter que l'hiver 2016 ne soit fatal. Elles ne fonctionnaient dès lors que pour des volumes de plus de 5 m³ d'eau. «Avec un tel volume, les poissons ne sont plus en danger», note Dominique Santschy.

Une deuxième barrière électrique doit encore être posée pour sécuriser la deuxième turbine. VO Énergies attend la livraison du matériel. La SVPR, quant à elle, étudie désormais un moyen de dévalaison à mettre en place de façon permanente dès le printemps prochain au même endroit. **Anne-Charlotte Muller**

Moudon

Exposition d'art collective

Peinture, photo et sculpture sont les formes d'art mises en avant par l'association Le Scribe, ce week-end à Moudon. La Caserne de la Ville accueille en effet samedi de 10 h à 17 h une exposition collective consacrée à une centaine d'œuvres réalisées par vingt-cinq artistes du Scribe et du canton de Vaud. Mises au vote du public et du jury, elles feront l'objet d'un concours dont les lauréats seront dévoilés à 17 h. L'association encourage la création d'œuvres artistiques et littéraires auprès de tous, par l'organisation en alternance d'expositions ou de concours littéraires biennaux. Les œuvres primées sont éditées dans le livre du Scribe qui paraît annuellement. **F.R.A.**

Estavayer-le-Lac
Accident mortel de travail

Conseiller général UDC de l'ancienne commune d'Estavayer-le-Lac puis de celle d'Estavayer, Patrice Marmy a trouvé la mort, lundi matin, dans un accident de travail. Pour une raison que l'enquête devra établir, le propriétaire de la ferme de la Corbière s'est retrouvé coincé sous une poutre métallique, dans une grange. A l'arrivée des agents de la police cantonale fribourgeoise, les ambulanciers pratiquaient une réanimation sur la victime, mais les secours n'ont pu que constater son décès. Agé de 58 ans et papa de trois enfants, Patrice Marmy s'est souvent distingué pour son dynamisme en matière de tourisme à la ferme, aux côtés de son épouse, Florence. **S.G.**